

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/909

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Grand Prix de Lyon le 17 mai 2015. Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/909 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION AMICALE CYCLISTE LYON VAISE POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE LYON LE 17 MAI 2015. APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES ÉVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise organise, le 17 mai 2015, le « Grand Prix Cycliste de Lyon ».

Depuis plusieurs années, les Grands Prix Cyclistes de Vaise, Monplaisir ainsi que celui de Gerland étaient organisés ensemble. A partir de 2015, l'organisation de ces deux grands prix cyclistes va être alternée d'une année sur l'autre.

Cette année, ce sera l'épreuve prévue à Gerland, le 17 mai 2015, qui débutera. Le départ et l'arrivée s'effectueront place Jean Jaurès. Les coureurs emprunteront l'avenue Jean Jaurès, la rue André Bollier, la rue Marcel Mérieux, le boulevard Yves Farge, la rue Lortet pour un parcours de 3 km, comme l'année dernière.

Les principaux objectifs de l'association pour l'organisation du « Grand Prix Cycliste de Lyon » sont de valoriser encore plus cet événement et :

- d'augmenter le nombre de participants rhônalpins, comme ceux venus de la France entière ;
- d'accroître la popularité de cette épreuve et d'attirer ainsi un grand nombre de spectateurs ;
- d'assurer une sécurité maximale pour les participants ;
- de rendre cet événement encore plus médiatique.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité pour attirer un grand nombre de cyclistes et de participer au développement de cette discipline.

Le budget prévisionnel du Grands Prix Cycliste de Lyon s'élève à 31 850 €.

En 2014, l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise a perçu une subvention de 33 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de deux grands prix cyclistes.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 15 000 € à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise.

Il est donc nécessaire d'établir une convention avec l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de son utilisation.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention de 15 000 € est allouée à l'Association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du «Grand Prix Cycliste de Lyon», qui se déroulera le 17 mai 2015.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Amicale Cycliste Lyon Vaise est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT